

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2003/ 006 /AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION SIGNEE LE 23 JANVIER 2002 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA SOCIETE CARLFORD CONSULTANT LIMITED, POUR LE FINANCEMENT, L'AMENAGEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE QUATRE (4) VILLAGES DE VACANCES SUR L'ÎLE DE KASSA

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Est ratifiée et promulguée la Convention signée le 23 Janvier 2002 entre la République de Guinée et la Société Carlford Consultant Limited, pour le financement, l'aménagement, la construction et l'exploitation de quatre (4) villages de vacances sur l'Île de Kassa.

Article 2 : La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le ¹⁰ AVRIL2003



GENERAL LANSANA CONTE